

N° 141

DELIBERATION

DU COMITE DIRECTEUR

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE BOUTIQUE DE L'OT

Séance du VINGT SEPT MARS 2023 à 15 heures 00

Le Comité Directeur réuni sous la présidence de M. ROSSIGNOL Stéphan, Président de l'OT et Maire de La Grande Motte, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 de La Boutique de l'OT et, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré par le président qui sort de la salle durant le vote :

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE BOUTIQUE DE L'OT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		143 195.37 €	8 762.40 €		8 762.40 €	143 195.37 €
Opérations de l'exercice	169 740.50 €	194 681.30 €	1 850.56 €	12 246.90 €	171 591.06 €	206 928.20 €
TOTAUX	169 740.50 €	337 876.67 €	10 612.96 €	12 246.90 €	180 353.46 €	350 123.57 €
Résultats de clôture Restes à réaliser		168 136.17 €		1 633.94 €		169 770.11 €

2° - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : S ROSSIGNOL – B REY- P.ABEL-O BALLANT-S DE SAN FELIX-H PARENA-C CERTOUX-I JOULIE-C CAFIN-K MONGE-J MESTRE-R GIUSTI-M GUERINEAU

Assistaient à la séance : L PASQUET – J ARNAUD

Pour expédition conforme,

Le Président,

Stéphan ROSSIGNOL

